

L'indignation enfle au Bois de Chênes

TENSIONS Désaccords sur la fermeture des chemins, retards, organisation compliquée, interpellation au Grand Conseil... Les sujets de friction s'accumulent au cœur de la réserve.

PAR LAURA.LOSE@LACOTE.CH

→ Des panneaux interdisant certains sentiers du Bois de Chênes sont apparus il y a quelques semaines. Si la restriction a d'abord fâché le public sur les réseaux sociaux, elle a aussi poussé l'Association pour le Bois de Chênes de Genolier (ABCG) à faire entendre sa voix. Mais pas qu'au sujet des cheminements. Dans un récent communiqué, celle-ci relève divers points qui la chagrinent. «Nous avons souhaité crever l'abcès», confie Bernard Messerli, co-président de l'ABCG. Petit tour d'horizon des points sensibles.

1 UN ACCÈS À LA RÉSERVE INTÉGRALE RESTREINT

Les chemins fermés sont ceux de la réserve scientifique et intégrale, le cœur du bois. La nature y suit son cours sans intervention humaine. Mais les sentiers se sont multipliés, poussant l'Etat de Vaud à les restreindre, pour n'en garder que deux. Députée PLR au Grand Conseil, Marion Wahlen a déposé une interpellation à ce sujet: «J'ai été choquée par la façon de faire, ce lieu est un poumon de la région. Ne vaudrait-il pas mieux éduquer qu'interdire?» Pour l'Association du Bois de Chênes, tout n'est pas blanc ou noir. «Ils souhaitent canaliser les gens sur un sentier sécurisé, en coupant arbres et branches tombés. Nous préférons, quant à nous, que moins de monde passe sur le même sentier, mais qu'on ne touche à rien et que les gens soient conscients des risques qu'ils prennent», avance Bernard Messerli. «Ces mesures ont été discutées entre les différents acteurs pour protéger la réserve».

2 UN MANQUE DE SURVEILLANCE

L'ABCG déplore le manque de moyens donnés aux surveillants du lieu. Deux personnes ont été engagées dans ce rôle, chacune à 20%. Mais les intendants n'ont pas l'autorité pour amender eux-mêmes, ni pour dénoncer à la police. «Nous avons toujours préféré faire de la prévention, donner des conseils aux gens, comme attacher son chien ou ne pas traverser les prairies. Il y a parfois des incivilités, mais dans la plupart des cas, cela se passe très bien», indique Georges Richard, président de la Fondation du Bois de Chênes. Sur les panneaux d'interdiction, il est indiqué que des amendes de 50 à 5000 francs sont possibles en cas de non-respect des règles. «Ce sont des signalisations-types, pensées au niveau fédéral. Mais nous n'avons pas l'autorité pour donner de telles amendes», relève Georges Richard. Qui reconnaît un déficit d'information sur ce qu'il est permis de faire ou non dans les différents secteurs. Une commission s'est formée il y a quelques mois pour pallier ce problème. «Mais cela prend du temps, et cela a un coût.»



Des panneaux interdisant le passage sur certains sentiers du Bois de Chênes attisent les tensions. CÉDRIC SANDOZ

3 UNE DÉCISION DE CLASSEMENT ATTENDUE

Dans son communiqué, l'ABCG souligne également le «flou autour de la procédure d'adoption» d'une nouvelle décision de classement. Elle doit être mise en place l'an prochain, pour remplacer l'actuel arrêté qui date de 1966. Elle devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique, normalement au printemps prochain. «On a posé les écriteaux avant que celle-ci ne soit acceptée», déplore Bernard Messerli. La décision de classement servira notamment à définir la cohabitation entre les différents utilisateurs du Bois de Chênes, comme les piétons, les cavaliers ou les cyclistes. La plupart des chemins de la réserve intégrale devraient, quant à eux, rester fermés. Mais des discussions auront encore lieu. «Rien n'est définitif en ce monde», philosophe Georges Richard.

4 UNE ORGANISATION À RÉFORMER?

Depuis 2015, le Bois de Chênes est géré par une fondation. Une commission de gestion a également été formée. L'ABCG a des représentants dans les deux organes, mais ne se sent pas écoutée. «La commission de gestion, dont je fais partie, se réunit peu, deux fois par an. Elle a un cahier des charges très lourd, qu'elle n'arrive pas à accomplir. Nous sommes comme un pompier qui fait les choses indispensables», regrette Bernard Messerli, avant de reconnaître: «Il faut aussi le temps à ces structures de se mettre en place.» Les deux organes datent en effet de 2015. «L'important est que nous fassions les choses bien. Il y a des éléments urgents, mais pour le reste, ce n'est pas la vitesse qui compte. La forêt est millénaire; que nous fassions les travaux en 2018 ou 2020 ne fait pas une grande différence, relève Georges Richard. Nous avons tous les mêmes objectifs, de préserver ce lieu. Pour ce qui est des décisions, elles se prennent de manière collégiale.»

5 LA BIODIVERSITÉ AU SECOND PLAN

«L'aspect nature passe au deuxième plan, alors que nous souhaitons défendre la biodiversité», s'inquiète Bernard Messerli. Ces derniers temps, la fondation a été très occupée par la restauration de la ferme-château, au centre du bois. Pour l'association, c'était au détriment des mesures pour l'environnement. Mais Georges Richard nuance: «Il est vrai que les séances de chantier et la recherche de fonds nous ont beaucoup occupés. Mais nous avons continué à prendre des mesures pour la nature en parallèle.» Des chantiers environnementaux qui vont s'intensifier, maintenant que le bâtiment a retrouvé son éclat d'antan.